



ARRETE N° ARR 26.580/E

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY – ABROGE
L'ARRETE N°24.513/E DU 4 DECEMBRE 2024**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 22.049/E du 28/06/2022 de l'organe délibérant de la Ville de Brunoy fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

VU le procès-verbal des élections du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

VU l'arrêté n°23.017/E en date du 16 janvier 2023 portant composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy,

VU l'arrêté n°24.096/E en date du 19 mars 2024 portant modification de la composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy et abrogeant l'arrêté n°23.017/E du 16 janvier 2023,

VU l'arrêté n°24.513/E en date du 4 décembre 2024 portant modification de la composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy et abrogeant l'arrêté n°24.096/E en date du 19 mars 2024,

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est de la responsabilité du Maire de désigner les représentants de la collectivité devant siéger au CST au titre du collège Employeur,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal intervenu à l'issue du scrutin du 15 mars 2026,

CONSIDERANT le départ de la collectivité d'un agent représentant de la collectivité,

ARRETE N° ARR 26.580/E**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY – ABROGE
L'ARRETE N°24.513/E DU 4 DECEMBRE 2024**

CONSIDERANT la démission d'un agent, de ses fonctions de représentant du personnel,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'actualiser la composition des représentants de la collectivité et des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Social Territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'arrêté n°24.513/E en date du 4 décembre 2024 portant modification de la composition du Comité Social Territorial de la Mairie de Brunoy, qui est remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Désigne M. Dominique SERGI comme Président du Comité Social Territorial.

ARTICLE 3 : La composition du Comité Social Territorial siégeant auprès de la Mairie de Brunoy est la suivante :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Dominique SERGI	Madame Nathalie ALCARAZ
Madame Catherine CHABOSSON	Monsieur Eric ADAM
Monsieur Laurent BOSCH	Monsieur Denis LE NEGARET
Madame Sophie FERREIRA	Madame Marie-Christine DUGOUCHET

ARRETE N° ARR 26.580/E

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE BRUNOY – ABROGE
L'ARRETE N°24.513/E DU 4 DECEMBRE 2024**

Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
Madame Stéphanie BOYER	Madame Marielle VALETTE-BAESKENS
Monsieur Pascal SCARATTI	Madame Caroline TOREAU
Madame Sandrine QUIGNON	Madame CORNUAU Séverine
Madame Sylvie PERRAIS-PERROT	Madame DAGUET Valérie

ARTICLE 4 : La Direction Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

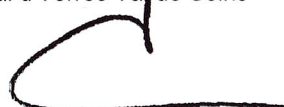
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux administratifs, publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion, Madame la Préfète de l'Essonne.

ARTICLE 7 : Une copie sera adressée aux membres du Comité Social Territorial.

Fait à Brunoy, le 02 octobre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine


Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 15/10/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.580/E

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA
MAIRIE DE BRUNOY - ABROGE L'ARRETE N°24.513/E DU 4 DECEMBRE 2024
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants
Transaction Préfecture : 091-219101144-20261002-BRU_AR_26497_1-AR
Date de l'acte : 02/10/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26497_1

Date de réception en Préfecture : 15 octobre 2026